

Le développement de la PNH, la sécurité publique et l'État de droit en Haïti

Professeur Stephen BARANYI, Université d'Ottawa

Professeur Yves SAINLINÉ, Université d'État d'Haïti

Avec l'assistance des étudiants de l'Université d'Etat d'Haïti/Faculté d'Ethnologie:

Samanta ST-ANGE

Barbara BERLUS

Wilfrid THELUSMA

**Projet « Sécurité publique et État de droit en Haïti », financé par l'Agence Universitaire de
la Francophonie (AUF) via le Bureau des Caraïbes**

Rapport de recherche #1 : 15 mai 2015



La situation des droits humains en Haïti est pour le moins préoccupante. Les violations sont aussi courantes que variées, les dysfonctionnements de l'appareil étatique aussi systémiques que profonds ... La protection des droits humains doit impérativement servir de prisme directeur aux efforts de reconstruction de la Nation et reste donc une condition sine qua non à leur réussite.

Florence Élie, Protectrice

Office de la Protection du Citoyen

Janvier 2013

Table des matières

Citation phare	i
Table des matières	ii
Résumés (français et kreyòl)	iii
Sigles	iv
Introduction	1
Tendances nationales	2
Le recrutement et la formation	4
La décentralisation territoriale	5
La police communautaire	6
Le maintien de l'ordre	7
La discipline interne	7
Le traitement des femmes	9
L'articulation police-justice	10
L'appropriation nationale	10
Le Département du Sud	12
La PNH, ses défis et ses progrès	14
La PNH et les institutions connexes	17
Bilan Sud provisoire	19
Conclusions	21
Considérations stratégiques	23
Références bibliographiques	25
Annexe : Fiche descriptive du projet	28

Résumé français

Les rapports périodiques du Secrétaire-Général des Nations Unies ainsi que de la Police Nationale d’Haïti (PNH) fournissent des données pertinentes par rapport au développement de la PNH, la sécurité publique et l’État de droit en Haïti. Sur la base d’une recherche documentaire assez exhaustive et d’entretiens avec un éventail de partis prenantes à Port-au-Prince ainsi que dans le Département du Sud, ce rapport offre une analyse préliminaire mais aussi complémentaire des progrès affichés depuis 2012 et des défis qui perdurent dans ce domaine.

La recherche valide le bilan de la PNH et des Nations Unies selon lequel la mise en œuvre du Plan de développement de la PNH a progressé depuis 2012, au niveau du recrutement des agents et des agentes; leur formation professionnelle ainsi que la formation avancée pour les cadres; le suivi éthique des actions policières par l’Inspection Générale; le renforcement des corps de maintien de l’ordre et d’autres unités spécialisées. Cependant, la recherche révèle des lacunes par rapport à la croissance des effectifs (notamment des effectifs féminins) et de leur déploiement en province; l’emploi excessif de la force par certaines unités du maintien de l’ordre; la faible institutionnalisation de la police communautaire et des efforts pour combattre la violence basée sur le genre; l’appropriation limitée, par l’État, des responsabilités budgétaires pour le fonctionnement de la PNH; la collaboration limitée avec les organisations de la société civile. Le rapport termine avec un ensemble de suggestions constructives pour les parties prenantes. Ceci pour contribuer à la construction d’une Police et d’un État de Droit fonctionnels, justes et durables en Haïti, dans le contexte du retrait conditionnel de la MINUSTAH en 2016.

Rezime kreyòl

Plizyè rapò peryodik ki soti nan sekretè jeneral Nasyonziini ak polis nasyonal la (PNH) toujou bay anpil enfòmasyon ki gen rapò ak devlopman lapolis, sekirite piblik ak Eta dedwa nan peyi Dayiti. Sou baz yon rechèch dokimantè konplè ak antretyen ak anpil enstitisyon nan Pòtoprens ak nan depatman Sid la, Rapò sa se yon analiz preliminè men tou ki konplè, ak lòt pwogrè ki te rive fèt depi lane 2012 ak anpil lot defi nan domèn sa.

Rechèch la konfime bilan polis la (PNH) ak Nasyonziini te rive mete sou pye yon plan pou devlopman lapolis. Rechèch la konfime pwogrè ki fèt depi 2012, nan nivo rekritman ajan yo, fòmasyon pwofesyonel ak fòmasyon pi avanse pou kad yo. Enspeksyon jeneral toujou swiv aksyon etik polisye yo, ogmante kò CIMO/UDMO yo ak lòt inite espesyalize yo.

Poutan, rechèch la gen anpil lakin nan fason efektif polis la ogmante, sitou nan efektif fanm yo ak fason yo deplwaye yo nan vil pwovens yo ak jan UDMO yo anplwaye anpil fòs lè yap deplwaye. Feblès ki genyen nan enstitisyon polis kominotè a ak efò pou goumen kont vyolans ki baze ant fanm ak gason. Limit leta genyen nan bidjè li pou fè polis la fonksyone pi byen. Ak limit kolaborasyon avèk lòt oganizasyon nan sosyete sivil la.

Rapò a fini ak yon ansanm sigjesyon pou pati ki konsène yo. Rapò sa se pou kontribye nan konstriksyon polis la ak yon Leta ki pou rive fonksyone nan fason jis ak dirab nan peyi Dayiti, nan kontèks kote MINUSTAH yap retire nan lane 2016.

Sigles

ANP : Académie Nationale de Police

BIM : Brigade d'Intervention Motorisée

BLTS : Brigade de la Lutte Contre le Trafic des Stupéfiants

CASEC : Conseil d'Administration de la Section Communale

CIMO : Corps d'Intervention et de Maintien d'Ordre

CSDDH : Coordination Sud de la Défense des Droits Humains

CSPJ : Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire

DAP : Direction de l'Administration Pénitentiaire

DCPJ : Direction Centrale de la Police Judiciaire

DDS : Direction Départementale du Sud

ENP : École Nationale de Police

FIPCA : Programme de Formation Initiale des Cadres

GTPR : Groupe de Travail pour la Protection des Mineurs

INTERPOL : Organisation International de la Police Criminelle

MCFDF : Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes

MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti

MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

MSPPP : Ministère de la Sante Publique et de la Population

ONU : Organisation des Nations Unies

OPC : Office de la Protection du Citoyen

PNH : Police Nationale d'Haïti

RNDDH : Réseau National de Défense des Droits Humains

SDPJ : Section Départementale de la Police Judiciaire

SG : Secrétaire Général

UDMO : Unité Départementale de Maintien d'Ordre

VBG : Violence Basée sur le Genre

Introduction

La Police Nationale d'Haïti (PNH) fait souvent la une des médias. Parfois, c'est une unité de la PNH qui est félicitée d'avoir rétabli la stabilité ou bien accusée d'avoir utilisé un excès de pouvoir contre les manifestants. Parfois, c'est l'Inspecteur Général de la PNH qui remercie les citoyens d'avoir utilisé la « ligne verte » pour dénoncer les abus commis par certains policiers. A la graduation des étudiants et des cadres diplômés de l'Académie de Police, le Directeur Général a applaudi la croissance et la professionnalisation de la PNH. Par contre, des organisations de la société civile expriment leur préoccupation par rapport au « pistonnage » de certains cadets par le Palais National, à la marge des procédures établies. Certains militants et intellectuels dénoncent la « régression » ou la « vassalisation » de la PNH par l'Exécutif et même leur subordination aux « forces d'occupation »; ceci dans un contexte de tensions pré-électorales, d'une crise de légitimité et d'un profond malaise socioéconomique.

Qui a raison dans ce débat? Qu'en est-il vraiment du développement de la PNH et de ses liens avec la Justice, l'Exécutif, la société haïtienne et la communauté internationale? Sur quels dossiers observe-t-on des progrès, des obstacles ... et pourquoi? Quelles sont les démarches que les différents acteurs pourraient entreprendre en vue de favoriser le développement intégral de la PNH, le renforcement de la sécurité publique, et la construction d'un État de droit durable pays?

Ce rapport, le premier issu du projet d'action-recherche sur la « **Sécurité publique et État de droit en Haïti** », recueille des données pertinentes sur la performance de la PNH depuis 2012, soit depuis l'adoption du « Plan de développement de la PNH » (République d'Haïti 2012).

Dans la prochaine section, nous présenterons un bilan des progrès effectués par la police et des défis qui perdurent au niveau national. Ensuite, nous présenterons une analyse préliminaire de ces dynamiques dans le Département du Sud. Dans la dernière section, nous offrirons un ensemble de considérations et de suggestions constructives pour les acteurs, notamment pour la PNH même, les autres institutions gouvernementales, le secteur privé et la société civile organisée ainsi que la communauté internationale représentée par la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et par les partenaires financiers clé sur ce dossier.

Le présent rapport est basé sur une méthodologie de recherche mixte. Nous avons recensé une bonne partie de la littérature secondaire haïtienne et internationale pertinente. L'équipe a consulté trois rapports sur la mise en œuvre du Plan de développement, élaborés par la PNH et MINUSTAH. Nous avons aussi consulté les rapports clé de l'Office de la Protection du Citoyen (OPC), du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), ainsi qu'un échantillon de la couverture médiatique pertinente. Nous avons examiné les sondages de perception publique à l'égard de la PNH et des autres institutions dans ce secteur. Finalement, nous avons mené 33 entretiens à Port-au-Prince en juin 2014, 17 entretiens dans la capitale en février 2015 et 11 entretiens dans plusieurs villes du département du Sud pendant le même mois.

Ces travaux ont rigoureusement suivi les normes éthiques de confidentialité, avec des intervenants de la PNH, de plusieurs ministères, de l'OPC, du RNDDH et de ses partenaires locaux, des organisations de femmes, du secteur privé, de la MINUSTAH; des ambassades du Canada et des États-Unis d'Amérique; ainsi que plusieurs analystes haïtiens et étrangers.

Ce rapport synthétise nos observations initiales. Nous n'avons pas abordé toutes les dimensions de la PNH et de l'État de droit en Haïti. Mais nous comptons poursuivre la recherche à Port-au-Prince ainsi et dans d'autres départements dont le Nord et le Nord-Est et le Centre; sur cette base, nous publierons un deuxième rapport en mi- 2015 et un troisième au début de 2016.

Puisqu'il s'agit d'un projet de recherche-action plutôt que d'une recherche purement scientifique, nous partagerons nos rapports avec un éventail d'acteurs en Haïti par le biais d'ateliers, de colloques et des médias sociaux. Le troisième volet du projet étant le renforcement des capacités nationales de recherche, de dialogue et d'innovation sociale, nous espérons étendre notre collaboration avec les acteurs sur dans la durée. Cela pour contribuer à une véritable appropriation nationale du prochain plan de développement de la PNH (2017-) et des dynamiques plus larges dans ce secteur.

Nous tenons à remercier tous les individus appartenant à des institutions notées ci-dessus d'avoir généreusement partagé certains documents, leur temps, des lectures diverses de ces enjeux ainsi que leur vision du futur avec nous. Nous remercions l'Université d'État d'Haïti et l'Université d'Ottawa pour leur appui. Finalement, nous tenons à remercier le Bureau des Caraïbes de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) pour leur confiance et leur appui financier à ce projet novateur. Nous assumons les limites de ce premier rapport.¹

Tendances nationales

En février 2015, la PNH et la MINUSTAH partagèrent un aperçu de leur quatrième rapport conjoint sur la mise en œuvre du « Plan de développement de la PNH » (PNH/MINUSTAH 2015a). Sur les 70 activités envisagées dans le Plan, huit avaient été complétées. Il s'agissait d'un éventail d'activités comprenant entre autres : le renforcement de l'entretien mécanique; la soumission du Statut Particulier du Personnel au Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN) pour approbation; l'élaboration d'un plan stratégique pour la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ); et la construction d'une prison modèle à Croix-des-Bouquets.

L'aperçu notait aussi que 31 autres activités étaient « en cours d'exécution». Il s'agissait d'un ensemble d'activités liées en particulier au développement institutionnel, à la formation, à la gestion et à l'augmentation des ressources humaines, à la prévention du crime, au renforcement de la DCPJ, de l'IG, des corps et unités de maintien de l'ordre et de la planification stratégique.

Par contre, le pré rapport PNH-MINUSTAH observait aussi des délais dans la mise en œuvre de 31 autres activités. A titre d'exemple, les activités en « phase préliminaire d'exécution » comprenaient la décentralisation des unités de la PNH, le renforcement du système de formation, la conception et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention du crime, « L'augmentation de la couverture territoriale de la PNH », le renforcement des unités déployées sur la frontière avec la République Dominicaine, l'établissement d'une unité pour le contrôle des agences privées de sécurité. Le projet de création de l'unité aérienne de la PNH était la seule activité qui n'avait « pas encore démarré ». Aucune mention n'était faite des enjeux de l'articulation police-justice ou de l'appropriation parlementaire et sociale du développement de la Police et de l'État de droit plus large.

¹ Nous remercions les quatre lecteurs qui ont envoyé leurs commentaires sur une ébauche de ce rapport.

Avant d'approfondir notre analyse de certains dossiers, il faudrait situer l'évolution de la PNH dans une perspective historique.² Sur fond de crise de gouvernance et d'intervention militaire en 2004, la PNH peinait à jouer son rôle de garant de la loi avec moins de 5,000 effectifs (Muggah 2005). Entre 2006 et 2009, sur la base du « Plan de réforme de la PNH » (PNH-MINUSTAH 2006) et avec l'appui de la MINUSTAH et des partenaires comme le Canada et les États-Unis d'Amérique, les rangs de la Police furent augmentés à 9,500 effectifs; des infrastructures furent construites ou rétablies; les capacités professionnelles furent renforcées et des innovations furent lancées dans des domaines tels que le respect des droits des femmes (Fortin et Pierre 2011; Donais 2011). Malgré les pertes humaines et matérielles lors du séisme en janvier 2010, la PNH arriva à se relever et à reprendre le cap avec le Plan 2012-2016. Des sondages indiquaient une montée de la confiance populaire à l'égard de la Police, en lien avec la diminution de plusieurs formes de criminalité (Kolbe et Muggah 2010 et 2012; Zéphyr et al. 2011).

Par contre, certains experts signalaient des tendances moins positives. L'Office de la Protection du Citoyen notait que « des allégations d'exécutions extrajudiciaires impliquant des agents de la Police ... continuaient d'être rendues publiques ». En plus, « ni l'Inspection générale, ni le système judiciaire ne se sont montrés aptes à répondre aux allégations de violations des droits humains commises par des membres de la police » (OPC 2013 : 82). L'International Crisis Group (2011) soulignait les défis associés avec le recrutement et la formation, surtout des femmes, de la discipline interne, du renforcement des unités spécialisées de la PNH et de la décentralisation de la PNH.

En 2011, Donais notait déjà un déséquilibre entre le renforcement des infrastructures et des capacités techniques de la PNH, comparé aux réformes « soft » au niveau de la formation, la police communautaire, l'articulation police-justice et l'appropriation nationale. L'auteur soulignait aussi ses préoccupations par rapport à une possible régression de la PNH : « pendant que la communauté internationale promeut la vision d'une police démocratique, imputable et au service du public, l'alternative sombre pourrait être que la PNH soit de plus en plus appelée à réprimer les protestations générées par une société profondément inégalitaire » (110-111; traduction libre). A cela, Fortin et Pierre (2011) ajoutaient des éléments explicatifs :

Les effets de ces réformes restent limités soit par le manque de volonté ou l'ambivalence des élites politiques, soit par le manque de ressources financières de l'institution ou par le manque de passerelles entre cette dernière et d'autres institutions du pays, dont le Parlement et la Justice (Idem.: 75) .

Malgré ces tendances négatives, l'aperçu du quatrième rapport PNH-MINUSTAH, sur la mise en œuvre du plan actuel, suggère que d'importants progrès ont été réalisés depuis 2012. Par contre, notre recherche établit un constat plus nuancé. Procédons donc à un examen plus rigoureux des enjeux évoqués dans l'introduction, avant de revenir à leurs manifestations dans le Département du Sud et à leurs retombées pour l'ensemble des acteurs.

² La PNH fut établie le 12 juin 1995, suite au démantèlement des Forces Armées d'Haiti (FAD'H) par le gouvernement du Président Aristide en 1994. Les FAD'H avaient dirigé un coup d'État contre M. Aristide en 1991 et une campagne de répression contre les partisans du mouvement Lavalas suite à son exil (Gilles 2008).

Le recrutement et la formation

Tel qu'indiqué dans le Tableau 1, le recrutement et la formation initiale des cadets à l'École Nationale de Police (ÉNP) se sont accélérés en 2013, suite à des résultats décevants en 2012.

Tableau 1 : Croissance des effectifs de la PNH, 2012-2015

Année & promotion	Diplômés hommes	Diplômées femmes	Total de la promotion	Total cumulatif d'effectifs PNH (ajusté)
2012 (23)	225	14	239	10,345
2013 (24)	947	111	1,058	11,228
2014 (25)	1,005	113	1,118	11,900

Références : PNH/MINUSTAH 2014; SG NU 2014b : 6; SG NU 2015 : 16.

Nous reviendrons sur la problématique du genre plus tard. Pour l'instant, il convient de noter qu'à moins que la PNH puisse recruter et diplômer environ 1,500 cadets par année en 2015 et en 2016, il semble peu probable que la PNH atteigne la cible « minimale » de 15,000 policiers actifs à la fin de 2016.

La PNH et MINUSTAH avaient entrepris beaucoup d'efforts pour augmenter la quantité et la qualité du recrutement à partir de 2012. Malgré certains résultats porteurs, il semblerait que les autorités aient sanctionné le « pistonnage » de 38 cadets à l'ÉNP par le Palais National en 2014. Selon le RNDDH (2014b), ces individus avaient reçus une formation en sécurité rapprochée en Équateur, mais n'avaient pas pu intégrer les services de sécurité des hautes personnalités par la suite. Pour ce, ils auraient été acceptés à la 25^{ème} cohorte de la PNH sans avoir respecté les procédures habituelles de recrutement, y compris l'enquête de moralité. Cela pourrait en effet constituer une entorse à l'objectif cardinal d'assurer l'intégrité de toutes les recrues à la PNH. Les autorités n'ont pas encore répondu aux préoccupations de RNDDH sur ce point.

Par rapport à l'objectif d'établir un pallier de formation initiale pour les cadres, un programme (FIPCA-PNH) fut lancé à l'Académie Nationale de Police en 2012, avec l'appui du Canada. Malgré les délais engendrés par le séisme, un campus fut construit et équipé, un curriculum novateur (basé sur une approche par compétence) et une équipe de professeurs haïtiens furent mis en place. Après neuf mois de formation, la première cohorte de 41 commissaires dont cinq femmes fut diplômée en 2012; la deuxième cohorte de 37 cadres dont deux femmes fut diplômée en 2013; la troisième cohorte de 34 commissaires et inspecteurs dont une femme fut diplômée en 2014.³ Nous reviendrons sur la dimension genre de ces résultats plus tard.

Il est déjà possible de faire quelques observations d'ordre préliminaire quant à la qualité de ce programme, sur la base d'une lecture du curriculum de l'ANP et de notre participation à plusieurs classes. FIPCA-PNH vise à renforcer des compétences essentielles, notamment aux niveaux éthiques et stratégiques, pour préparer les cadres de la PNH à bien administrer les ressources humaines, financières et matérielles de l'institution dans le cadre d'un État de droit. Des concepteurs et formateurs haïtiens ont été incorporés à l'équipe pour assurer la relève après

³ Entretiens avec des fonctionnaires haïtiens et canadiens à PAP le 3 juin 2014 et le 6 février 2015.

le départ des canadiens. Un volet d'alternance étude-travail et d'accompagnement des cadres sur le terrain fut ajouté en 2014, appuyé par des policiers canadiens déployés avec la MINUSTAH. Un plan de relèvement fiscal graduel avait été accordé par les gouvernements du Canada et d'Haïti dès le début. Cependant, la partie haïtienne n'a pas pu assumer les coûts récurrents (par ex. les salaires du personnel haïtien) qu'elle s'était engagée à couvrir dès l'année 2012-13. En début de 2015, cette situation risquait de mettre le futur de l'ANP en péril si le Canada n'approuvait pas un renouvellement de son appui considérable à l'Académie.⁴ Nous reviendrons là-dessus dans le point sur l'appropriation nationale du développement de la PNH.

La formation sécuritaire à l'étranger a aussi subi des changements ces dernières années. Des programmes spécialisés offerts en Colombie et au Chili ajoutent des éléments intéressants aux formations fournies par les partenaires traditionnels comme les États-Unis.⁵ En plus, en 2013 et 2014, le Brésil offrit une formation en génie militaire à un total de 69 officiers et techniciens haïtiens. Selon le Secrétaire Général de l'ONU, cette formation « représente le début d'un nouveau corps de génie militaire » (SG-ONU 2014a : 23, traduction libre). Bien que cette formation se situe dans le cadre des priorités tracées par le gouvernement de Martelly, nous aborderons les risques qu'elle pourrait poser si elle convergeait avec l'emploi excessif de la force par les corps de maintien de l'ordre et les brigades motorisées de la PNH.

La décentralisation territoriale

La déconcentration de la PNH s'inscrit dans les plans de décentralisation administrative, politique et économique plus larges du pays. Elle est aussi vue comme étant un aspect important de l'extension de l'État de droit sur l'ensemble du territoire national. La décentralisation de la PNH comprend trois volets : l'un concerne les unités spécialisées, l'autre se rapporte aux policiers réguliers et le dernier est lié au support administratif.

En 2012 et 2013, la déconcentration des unités spécialisées avançait déjà avec la construction de la base maritime des Cayes dans le Sud et d'un garage décentralisé à Port-au-Paix (dans le département du Nord-Ouest); le déploiement d'unités de la BLTS à Ouanaminthe et au Cap; et l'assignation d'un point focal pour INTERPOL dans chaque département. Depuis, une autre unité de la Brigade de la Lutte Contre le Trafic des Stupéfiants (BLTS) fut déployée aux Cayes et les Unités de Maintien de l'Ordre furent renforcées dans plusieurs départements, notamment dans le Sud comme on le verra plus tard.

Malgré la déconcentration de ces unités et la construction d'un nouveau commissariat dans le département du Nord et d'un sous-commissariat dans le Sud-Est, le nombre d'effectifs en province reste limité. En août 2014, deux tiers des policiers actifs étaient déployés dans le département de l'Ouest, ce qui laissait un ratio d'environ 1 policier par 2000 habitants en province, bien en dessous de la moyenne nationale d'un policier par 1000 habitants ou la norme onusienne (pour des pays comparables du Sud de 2.2 policiers par 1000 habitants (SG-ONU 2014b)). La PNH s'engageât donc à déployer 50% de la 25e promotion en province.

Quels sont les risques de ce mode de décentralisation inégale? Premièrement, la faible présence de la PNH ou d'un Tribunal de Paix dans certaines zones retirées invite d'autres institutions à

⁴ Entretiens avec des fonctionnaires haïtiens et canadiens à PAP le 6, 9 et le 12 février 2015.

⁵ Entretiens avec des fonctionnaires américains à PAP, le 11 février 2015.

assumer des fonctions de l'État. Cette fonction ne pose pas de problème en soi, car certaines institutions locales peuvent arbitrer entre la diversité d'intérêts qui sont en jeu dans les communes. Mais dans plusieurs localités du pays, il semblerait que des membres des conseils d'administration des sections communales (CASEC) « se comportent comme des agents de la PNH et des Magistrats. Ils arrêtent, jugent, condamnent des personnes à des peines d'emprisonnement les gardant en détention dans une partie de leur maison ... » (RNDDH 2014b: 5) Par exemple « dans la 2e section communale de l'Anse d'Hainaut, les membres du CASEC résolvent eux-mêmes les conflits entre les membres de la population dont des cas de ... viol sur mineures, ... de vol avec circonstances aggravantes, etc. Ils exécutent leur jugement en incarcérant les individus ... » RNDDH documente aussi des cas d'agents de sécurité privés qui exécutent des mandats d'arrestation émis par des Juges de Paix).⁶

Un autre risque de la décentralisation inégale est celui de renforcer les unités centralisées de la PNH en province, aux dépens du renforcement des unités régulières qui sont peut-être plus aptes à suivre un modèle de police communautaire. Pour comprendre l'envergure de ce risque, examinons d'abord les pratiques de la police communautaire et ensuite celles des unités de maintien de l'ordre dans différentes zones du pays.

La police communautaire

Au début de 2014, le 3e rapport sur la mise en œuvre du Plan de développement notait que certains progrès avaient déjà été réalisés sur cette question (PNH/MINUSTAH 2014). La formation en police communautaire s'était améliorée à l'École et à l'Académie de police. Des expériences pilotes avaient été lancées dans plusieurs localités : notamment des patrouilles à vélo et des événements culturels conjoints dans certains quartiers de Port-au-Prince (par ex. à Croix-des-Bouquets, à Delmas et à Pétiou-Ville) ainsi qu'aux Cayes et à Jacmel. Un an plus tard, un aperçu du 4e rapport suggérait que la PNH avait « bien avancé » dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de police communautaire au niveau national (PNH/MINUSTAH 2015a).

Par contre, notre recherche suggère que ces expériences de police communautaire sont encore mitigées et peu institutionnalisées. Malgré la création d'une « communauté de pratique » multi-institutionnelle à Port-au-Prince, aucune doctrine commune n'a été élaborée ou validée par la haute direction de la PNH. Aucune unité centrale n'a été mise en place au-delà du département de l'Ouest, pour coordonner les expériences pilotes; aucun budget n'a été approuvé pour faciliter ces expériences, leur suivi cohérent et l'apprentissage institutionnel plus large. Plusieurs expériences pilotes, par exemple dans le Sud, ont même été suspendues, lorsque le personnel formé fut muté à d'autres départements. Maintes expériences pilotes ne passent pas du premier niveau (soit du rapprochement à la communauté) aux niveaux plus profonds de la construction des liens de confiance et des partenariats avec une diversité de parties prenantes au niveau communautaire – ou bien de la prévention efficace du crime en bout de ligne.⁷ Cela étant dit, un des plus grands défis pour l'implantation transversale de la police communautaire en Haïti pourrait consister à refaire l'image et les pratiques de certaines unités plus « costaudes » de la PNH, notamment des unités de maintien de l'ordre et d'intervention motorisées.

⁶ Voir Burt (2012) pour une analyse fine de la problématique des agences de sécurité publique en Haïti.

⁷ Entretiens avec des fonctionnaires haïtiens et de la MINUSTAH a PAP et aux Cayes en février 2015, ainsi que par skype en mars 2015.

Le maintien de l'ordre

Le 3e rapport sur le Plan de développement (PNH/MINUSTAH 2014) notait que des progrès avaient été affichés par rapport au renforcement des corps/unités du maintien de l'ordre (CIMO/UDMO) ainsi que des brigades d'intervention motorisées (BIM). La formation pour ces interventions avait augmenté à l'École de police. Les CIMO/UDMO et les BIM avaient reçu de nouveaux équipements (par ex. un camion à eau pour le CIMO à Port-au-Prince) et des bâtiments étaient en voie de construction. Le nombre des effectifs des BIM passait de 644 à 705 policiers. Sur cette base, les agents des BIM étaient devenus « plus proactifs dans les interventions menées dans plusieurs zones clés ... du Département de l'Ouest » (Idem. : 39). Selon l'ONU, la performance « de la Police nationale à contenir les émeutes a continué de s'améliorer » (SG-ONU 2014b : 3). En effet, la PNH recourrait moins à la MINUSTAH pour contrôler les foules, malgré une augmentation de 31% des protestations depuis 2013 (Idem. : 3, 14).

Là aussi, notre recherche nous amène à un constat plus mitigé. Les rapports du RNDDH (2014a) présentent des données préoccupantes sur l'emploi excessif de la force par les unités spécialisées de la PNH, notamment du gaz lacrymogène et des balles de caoutchouc, lors de dix manifestations entre juillet et décembre 2013. Cette situation concerne en particulier les départements de l'Ouest, du Nord et de l'Artibonite. Dans le département du Sud, on verra que des agents d'UDMO et de BIM sont accusés d'avoir utilisé un excès de force contre les manifestants à l'Ile à Vache au début de 2014. Cette année, la Commission de justice et de sécurité du Sénat a convoqué le Directeur général de la PNH pour discuter la gestion des manifestations par les CIMO/UDMO et d'autres unités de la PNH (AlterPresse 2014b).

Ces incidents nous invitent aussi à questionner les indicateurs de performance quantitatifs privilégiés par la PNH et la MINUSTAH pour mesurer l'évolution de ces corps de sécurité. Il serait important de trianguler les données sur l'augmentation des effectifs et leur autonomie opérationnelle de MINUSTAH avec des données sur les violations aux droits des manifestants. En plus, il serait utile que les ONG fournissent des données plus détaillées sur les manifestations en question, soit : Avait-elles été approuvées par autorités, tel que prévu par la loi? Si elles étaient autorisées, sont-elles restées pacifiques ou ont elles résulté dans la destruction de la propriété publique ou privée? Compte tenu des circonstances dans chaque cas, les réponses des CIMO/UDMO ou des BIM étaient-elles appropriées? Est-ce que les corps de sécurité ont essayé de négocier avec les dirigeants des manifestations avant d'utiliser la force, tel que prévu par la loi haïtienne? Ce genre de données pourraient grandement aider les partis intéressés à déterminer la responsabilité et peut-être à éviter certains abus d'une part et d'autre dans le futur.

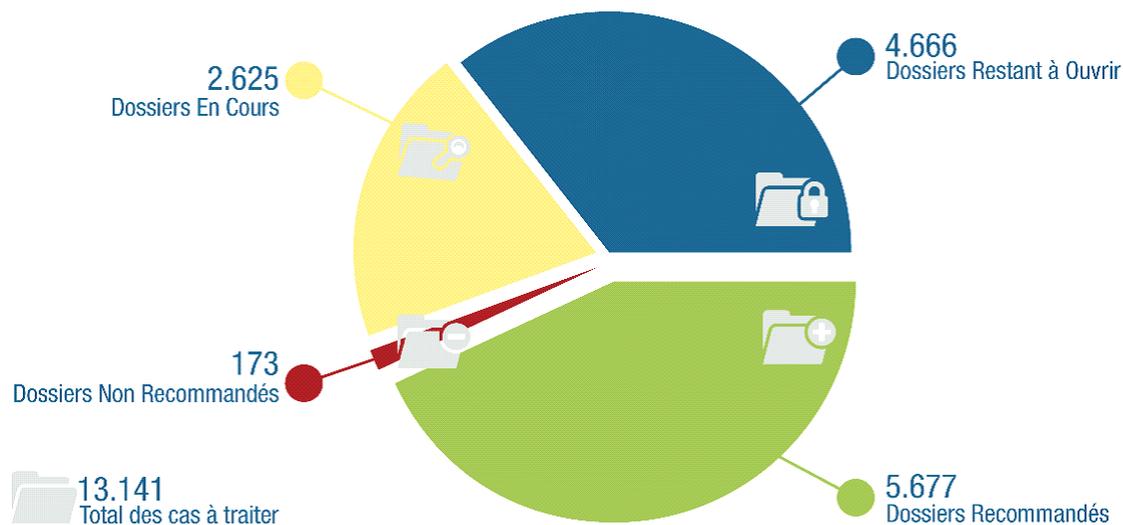
La discipline interne

Selon plusieurs sources, la discipline interne est un des domaines qui aurait le plus avancé depuis 2012. En mars 2013, le nouveau bâtiment de l'IG à Delmas 2 (construit avec l'appui du Canada) fut inauguré. De façon moins visible mais aussi importante, ce même mois le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique décida (pour la première fois depuis le début du processus de vetting⁸ en 2006) de renvoyer 79 officiers qui n'avaient pas été certifiés (SG NU 2013: 6).

⁸ Le *vetting* est la révision des dossiers de tous les employés policiers et civils de la PNH qui fut entamée conjointement par la PNH et MINUATAH en 2006. Sur la base d'enquêtes rigoureuses, les employés devaient être

Après sa prise de fonction en septembre 2013, le nouvel IG Jean Brice mit en place la « ligne verte » pour que les citoyens puissent dénoncer des cas d’abus par des employés de la PNH. Son équipe relança les missions d’inspection en province et les supervisions nocturnes des policiers dans le Département de l’Ouest; ils effectuèrent des conférences de presse mensuelles pour partager les résultats de leurs enquêtes et des sanctions qui en résultèrent; ils complétèrent la vérification des antécédents des dossiers de 2,357 aspirants aux promotions 22, 23 et 24; 79 candidats furent renvoyés sur cette base. A la fin de 2013, l’équipe de l’IG avait aussi collaboré avec MINUSTAH pour finaliser le vetting de 5,500 employés. Le schéma à la prochaine page illustre les résultats cumulatifs de ces efforts de vetting conjoint à la fin de 2013.

CHARTE #5 : RÉSULTATS DU PROCESSUS DE VETTING DE 2006-2013



SOURCE : UNITÉ DE VETTING PNH-UNPOL

Source secondaire : PNH/MINUSTAH 2014 : 56.

Selon les conférences de presse de l’IG, ces efforts auraient continué au cours de l’année 2014. Le 4^e rapport NPH-MINUSTAH sur la mise en œuvre du Plan de développement nous permet de mesurer les dimensions du virage que la PNH a pris dans ce domaine stratégique, depuis que la Protectrice du Citoyen a émis son constat assez sombre de la discipline interne en janvier 2013. Malgré ces progrès, la critique du RNDDH par rapport au « pistonnage » de 38 cadets par la police en 2014 suggère que la vérification des antécédents des aspirants à l’École de Police laisse parfois à désirer. De plus, en début de 2014 les dossiers de presque 40% des effectifs de la PNH devaient encore être vérifiés, sept ans après le lancement du vetting conjoint en 2006 (SG NU 2015 : 6).

soit certifiés ou « décertifiés » pour le service continu à la PNH. Les employés « décertifiés » devaient être sanctionnés, soit en étant mutés à des postes moins sensibles comme le service des pompiers ou, dans des cas d’infractions criminelles graves, leur dossiers devaient être acheminés à la Justice. Voir RNDDH 2013a pour une explication plus détaillée de ces démarches.

Le traitement des femmes

Dans le Plan du développement de la PNH, le gouvernement d'Haïti s'engageait à augmenter le pourcentage de femmes au sein de l'institution de 7.5% en 2012 à 11% à la fin de 2016 (PNH-MINUSTAH 2012). Malgré des efforts considérables à partir de 2013, le pourcentage des femmes des promotions 24 et 25 ne dépassa pas les 10%, tel qu'indiqué dans le tableau 1 a la page 5. A ce rythme, la PNH atteindra difficilement la cible de 11% à la fin de 2016 (sans compter la cible progressive de 30% qu'exige la fonction publique). Pour ce, il est difficile de comprendre sur quelle base la PNH et la MINUSTAH avaient constaté que cette activité était en « cours d'exécution bien avancée » au début de 2015 (PNH-MINUSTAH 2015).

Le Plan de 2012 (74) notait clairement que la promotion des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes revêtait aussi d'une dimension plus qualitative. De ce point de vue, on a observé des progrès intéressants depuis 2012. Un Bureau du Genre et de Coordination des Affaires des Femmes fut établi sous l'égide de la Direction Générale de la PNH. Avec l'appui de la MINUSTAH et la Coopération Norvégienne, des infrastructures furent construites et équipées; sur cette base, un programme de formation en traitement de la Violence Basée sur le Genre (VBG) fut lancé au niveau national. Au milieu de 2014, au moins 1,150 policiers (environ 10% de la force) avaient reçu une courte formation en VBG.⁹ La Colombie lança aussi un programme de formation pour 20 cadettes haïtiennes en 2013-14 (PNH-MINUSTAH 2014).

Les ressources humaines du Bureau du Genre furent graduellement augmentées avec l'appui de la coopération Américaine. En 2013-2014, le Bureau du Genre et la MINUSTAH ont parrainé la création d'un Réseau des Femmes au sein de la PNH. Une cellule de travail conjoint fut établie avec le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). Selon plusieurs observateurs, ces actions ont grandement renforcé les capacités de la PNH dans la prévention et le traitement des VBG.¹⁰

Pendant ce temps, la PNH essayait d'attirer et de former plus de cadettes à l'École de Police. De son côté, le programme de formation initiale des cadres (FIPCA) à l'Académie de Police essayait aussi d'attirer et de former plus de femmes. Tous les cadres qui passaient par le programme FIPCA recevaient une formation sensible au genre. Malgré ces efforts, l'Académie n'arriva pas à attirer assez de femmes-cadres : le pourcentage de femmes dans le programme FIPCA-PNH passa de 12% en 2012-2013 à 5% en 2013-2014 et à 3% en 2014-2015, pour finalement monter à 15% en 2015- 2016.¹¹

En plus, les liens entre les programmes de formation en VBG parrainés par le Bureau et les Norvégiens et les programmes de formation en genre à l'École et à l'Académie restaient faibles. Comme nous le verrons plus loin, les unités VBG ont rarement de voiture ou d'autres ressources essentielles à leur disposition. Selon un cadre du MCFDF, ces difficultés sont dues à la continuité des attitudes des cadres supérieurs de la Police : «tant que les chefs ne changent pas, les normes ne seront pas appliquées».¹² Selon d'autres observateurs, ces défis découlent aussi du contexte plus large, notamment des «attitudes machistes» au niveau des trois pouvoirs de l'État

⁹ Entretiens avec des officiers clé de la PNH et de MINUSTAH a PAP le 9 juin 2014.

¹⁰ Idem. Voir aussi SG-ONU 2014a : 7.

¹¹ Entretiens avec des officiers de la PNH et des fonctionnaires canadiens à PAP le 3 juin 2014 et le 6 février 2015.

¹² Entretien avec un cadre du MCFDF a PAP le 10 juin 2014.

ainsi que de la société plus large.¹³ Ceci étant dit, des projets pour renforcer la participation des femmes dans l'édification de la sécurité communautaire, appuyés par ONU-Femmes, semblent prospérer dans plusieurs départements du pays (AlterPresse 2014a). Dans la section sur le Département du Sud, nous documenterons l'importance des organisations des femmes dans la lutte contre plusieurs formes de violence au niveau communautaire.

L'articulation police-justice

Dans son 3e rapport sur la mise en œuvre du Plan de développement, la PNH et MINUSTAH (2014) notaient déjà les progrès affichés dans le renforcement de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ). Parmi ceux-là, on notait les acquis au niveau de la planification ainsi que l'augmentation des effectifs, leur formation et l'équipement des unités telles que la Cellule Contre les Enlèvements (CCE). Le rapport notait aussi que les « efforts pour augmenter l'exécution des mandats de justice par la PNH ont occupé une place prépondérante au cours de la période » (PNH/MINUSTAH 2014 : 45). Ce rapport nous rappelle l'importance de la DCPJ et de ses unités spécialisées dans de la chaîne pénale.

Les rapports du Secrétaire-Général de l'ONU nous aident à comprendre l'ampleur des défis plus larges de l'articulation police-justice. Dans son rapport en mars 2014, il notait (SG-ONU 2014a : 7) l'importance historique de la mise en marche du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) en 2012, laquelle devrait renforcer l'indépendance et l'intégrité de la Justice. Cependant, le Secrétaire-General signale la brèche persistante entre les progrès de la PNH et les blocages au niveau de la Justice, ce qui « crée un déséquilibre dans l'État de droit » (Idem. : 15, trad. libre).

Tel que noté à la section sur le Département du Sud, notre recherche nous a permis d'observer la frustration chez des policiers amenés à exécuter des mandats de détention préventive émis par des juges de paix ou des commissaires du gouvernement, au mépris de la loi haïtienne. Nous avons écouté les expériences de policiers incapables à appréhender des sujets présumés responsables de crimes, en l'absence d'un mandat d'arrestation émis au moment opportun. Nous avons appris un cas de viol d'une mineure, où le personnel local de la PNH ne pouvait pas exécuter un mandat d'arrestation émis par un juge en bonne et due forme.

Ce genre d'incohérence opérationnelle entre la PNH et la Justice attire l'attention des praticiens, et des analystes depuis très longtemps. Selon un Commissaire Principal et ancien Directeur de l'Académie Nationale de la PNH (Maximé 2013), la « difficile collaboration » entre la Justice et la Police est ancrée dans un ensemble de causes structurelles et conjoncturelles. Cette analyse nous rappelle que le renforcement de la DCPJ constitue un élément nécessaire mais insuffisant à la construction d'une chaîne pénale efficace. Des réformes institutionnelles plus larges, notamment du côté de la Justice, sont incontournables. Des changements structurels, notamment au niveau de l'État et de la société s'avèreraient en ce sens très importants.

L'appropriation nationale

Il y a peu de doute que les partenaires internationaux continueront à jouer un rôle important dans le développement de la Police et de la construction d'un État de droit en Haïti. Mais dans le contexte d'une société et d'un État qui cherchent à affirmer leur indépendance, ainsi que d'une

¹³ Entretien avec une dirigeante des mouvements des femmes et des droits humains à PAP le 6 juin 2014.

communauté internationale qui affiche déjà sa stratégie de sortie¹⁴, il serait prudent que tous s'investissent plus dans l'appropriation nationale plus large de ce projet.

L'appropriation fiscale est une dimension centrale de l'appropriation nationale. Le Plan de développement prévoyait le partage des budgets de 2012 à 2016, pour assurer la prise en charge graduelle des coûts par l'État haïtien. Mais le 3^e rapport indique que malgré les progrès dans la budgétisation des coûts récurrents par l'État, en 2013 le gouvernement Martelly-Lamothe se vit obligé de reconduire le budget modeste de 2012-2013 à cause des désaccords avec le Sénat. Une augmentation budgétaire de 32% pour la PNH fut proposée par le gouvernement pour l'exercice fiscal 2014-2015 et adoptée par le parlement en 2014 (SG NU 2014b : 17). Cependant, notre recherche indique que certaines instances de la PNH (par exemple l'Académie Nationale et la Base Maritime des Cayes) n'ont pas eu d'augmentation dans les faits et ne purent donc pas assumer leur part des coûts récurrents accordés avec les partenaires internationaux.¹⁵

Ni le Plan, ni les rapports de sa mise en œuvre, ni les rapports du Secrétaire Général de l'ONU ne reconnaissent l'importance de l'appropriation parlementaire et sociale du développement de la PNH. Aucun engagement spécifique ou mécanisme de suivi ne fut établi à ces niveaux.

Pourtant comme on verra dans les conclusions, la communauté internationale a clairement reconnu l'importance de cette appropriation nationale plus large pour la reconstruction durable des États et des sociétés fragiles. Certains cadres de la PNH reconnaissent aussi la pertinence d'une appropriation sociale profonde. On pourrait citer un officier de la PNH sur ce point : « Le meilleur plan de réforme ne serait qu'un vœu pieux sans un changement de la pensée de l'Haïtien ... [II] ne peut pas réussir sans une réelle volonté des Haïtiens (PNH, gouvernement, société civile, etc.) » (Maximé 2013 : 181). Ce cadre supérieur de la PNH reconnaît que les médias, l'OPC, les organisations communautaires et des droits humains, les universités et les associations professionnelles ont aussi leurs rôles à jouer dans ce projet : elles peuvent demander la reddition des comptes et assurer le suivi social de la performance de la PNH et de l'État de droit; certaines pourraient même participer, de façon appropriée, à la mise en œuvre de certains volets du Plan.

Dans la section sur les relations entre la PNH et d'autres institutions dans le Département du Sud, nous verrons comment ces organisations indépendantes peuvent construire des passerelles importantes entre la PNH et la population. Cependant, il convient de souligner l'observation perspicace de Fortin et de Pierre, selon laquelle l'apport de ces organisations civiles « n'aboutira pas aux synergies police-société nécessaires pour une véritable appropriation nationale des réformes en cours sans plus d'ouverture de la part des autorités » (2011 : 75).

Regardons comment ces enjeux se manifestent dans le département du Sud, avant de revenir sur quelques pistes pour leur solution collective, à la fin du rapport.

¹⁴ Voir SG-ONU 2014b et la Résolution 2180 du Conseil de Sécurité de l'ONU (14 octobre 2014) pour la stratégie actuelle de réduction de la présence de la MINUSTAH. Depuis 2012, la plupart des grands bailleurs ont aussi démontré leur volonté de réduire leur assistance à Haïti. Voir MPCE/MGAE 2014 pour les données pertinentes.

¹⁵ Entretiens avec des fonctionnaires haïtiens, canadiens et Onusiens à PAP le 6 et le 12 février 2015; entretiens avec des fonctionnaires onusiens aux Cayes le 17 février 2015.

Le Département du Sud

Dans cette partie, nous présenterons les résultats de la recherche préliminaire effectuée dans le Département du Sud. Nous commencerons par un aperçu de la situation générale dans le département. Ensuite, nous mettrons en exergue la situation de la PNH, son fonctionnement, ses efforts et les défis de son développement. Finalement, nous étudierons les relations de la PNH avec les institutions connexes de la zone, notamment celles qui travaillent dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de la sécurité publique.

Le Département du Sud longe la côte sud-ouest du pays, à moins de 400 kilomètres au nord de la Jamaïque. Avec une population d'environ 800,000 habitants y compris plus de 125,000 dans le chef-lieu des Cayes, le département est un des plus importants du pays. Les principales activités économiques sont l'agriculture (notamment le maïs, le riz et la canne à sucre), la transformation de l'huile de canne en parfum, la pêche, le tourisme et d'autres services.¹⁶

Les problèmes d'insécurité publique et d'injustice auxquels la population fait face sont multiples : la drogue, la criminalité organisée, la violence contre les femmes, le viol des femmes et des mineures, la violence conjugale, les assassinats, les voies de fait, la détention préventive prolongée et la détention dans les commissariats. Ceci dans un contexte de croissance économique très faible et d'exclusion sociale dramatique dans certaines zones du département.

Le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée constituent deux des plus grands fléaux du département, selon des responsables de la PNH. Presque régulièrement, des bateaux et parfois des petits avions chargés de stupéfiants (surtout la marijuana et la cocaïne en provenance respectivement de la Jamaïque et de la Colombie) arrivent dans l'une ou l'autre des communes ou villes côtières. Les communes les plus touchées sont les suivantes: Port-salut, Ile-a-Vache, Aquin et St-Louis du Sud.¹⁷ Ceci est dû en partie à la proximité du département avec la Jamaïque (la distance est de cinq heures en bateau bimoteur super-rapide) et de la Colombie (à 10 heures en bateau super-rapide). Vient ensuite le contexte politico-administratif, c'est-à-dire les conflits entre les trois pouvoirs de l'État et le manque de consensus entre les partis politiques.

La criminalité organisée existe dans le département, bien que, selon des officiels de la PNH, on ne peut le comparer avec le Département de l'Ouest ou encore la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les années 2013 et 2014 ont été particulièrement marquées par des cas de banditisme, de braquage et de vol à mains armées notamment à la suite des transactions bancaires.

Selon des fonctionnaires et des organisations non-gouvernementales haïtiens, le département fait face à des problèmes sérieux de violence et de viol contre les femmes et les mineures. Certaines communes semblent être plus touchées que d'autres dont Camp-Perrin, Aquin, St-Louis du Sud, Coteaux et Les Anglais. Par exemple, en aout 2014, un homme de 47 ans fut accusé d'avoir violé une fillette de quatre ans à Camp-Perrin.¹⁸ Nous reviendrons sur ce cas.

Le département du Sud fait aussi face à des cas d'homicide. Par exemple à Torbeck, on enregistre tous les mois trois à quatre cas d'assassinat, un ou deux cas de dépeçage et/ou de

¹⁶ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Sud_\(d%C3%A9partement_d'Ha%C3%Afti\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Sud_(d%C3%A9partement_d'Ha%C3%Afti))

¹⁷ Entretien de fonctionnaires à la Direction départementale du Sud, Les Cayes, le 16 février 2015.

¹⁸ Entretien avec un fonctionnaire haïtien, réalisé aux Cayes le 16 février 2015.

décapitation.¹⁹ On y enregistre aussi des cas de viol et de violence domestique. En plus, des manifestations reliées à des demandes d'emplois locaux dans l'entreprise de transformation de riz sont parfois suivies de blessés. Les responsables des commissariats parlent aussi des cas de voie de fait, notamment à Port-salut, Torbeck et Camp-Perrin.

On a aussi enregistré des cas graves de détention prolongée dans les commissariats. Depuis 2010, le Commissariat d'Aquin/Saint-Louis du Sud fait office de prison pour toute la commune, selon un responsable d'une organisation des droits humains. L'un des facteurs qui explique cette situation est le fait que la prison communale qui se trouve à Damassin s'effondra lors du séisme du 12 janvier 2010 et qu'elle n'a pas encore été reconstruite, en dépit des demandes faites par les responsables de la PNH et des organisations des droits de l'homme.²⁰

La surpopulation carcérale fait aussi partie des problèmes du département. Selon un responsable d'une organisation des droits humains, la prison des Cayes fut construite pour accueillir 100 personnes. Cependant, le nombre de détenus jusqu'en février 2015 était de 692. On pourrait ajouter à ce chiffre 57 personnes détenues au commissariat d'Aquin. Ceci donnerait un total de 750 détenus dans la zone.²¹ Selon cette organisation, de ces 750 personnes, seulement 120 ont été jugées puis condamnées. Les 630 restants sont en détention préventive prolongée. Les prisons ne respectent pas toujours les normes internationales en ce qui a trait à ce qu'exigent les droits humains : elles n'ont pas toujours des dortoirs adéquats; les gens ne mangent pas à leur faim; ils dorment à même le sol, etc.

La surpopulation carcérale peut s'expliquer particulièrement par le fait que les tribunaux ne travaillent pas régulièrement. Selon le responsable, une enquête de la MINUSTAH a démontré que les tribunaux travaillent seulement 55 minutes par jour en moyenne, au niveau national. Cette situation complique les efforts visant à diminuer le phénomène de détention préventive. Certains cas révèlent aussi, comme ce qui se passe dans le reste du pays, que le système judiciaire reste encore dépendant du pouvoir exécutif, en dépit des nombreuses revendications qui ont eu lieu en ce sens par des organisations non gouvernementales (ONG) des droits humains et des partis politiques, des efforts ont été consentis ces deux dernières décennies, ainsi que l'existence depuis 2012 du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ).

Le cas d'Evinx Daniel illustre les relations complexes entre la PNH, la Justice et le pouvoir Exécutif. Selon l'Office de la Protection du Citoyen (OPC), M. Daniel fut intercepté en haute mer à Port-salut, par les agents de la PNH, en possession d'une grande quantité de marijuana. La PNH l'avait remis à la justice et le commissaire du gouvernement d'alors l'avait mis en prison. Par la suite, on l'a relâché et jusqu'à présent, personne ne sait où il se trouve. Le Commissaire de la PNH qui l'avait arrêté a été par la suite renvoyé, et le Commissaire du gouvernement a été poussé à la démission. Il semblerait que ce dénouement ait été influencé par les liens d'amitié que M. Daniel entretient avec des personnes dans les hautes sphères de l'État.²²

¹⁹ Entretien avec des fonctionnaires haïtiens le 18 février 2015 à Torbeck.

²⁰ Entretien avec le responsable d'une organisation des droits humains, le 17 février 2015 aux Cayes.

²¹ Entretien avec le responsable d'une organisation des droits humains, le 16 février 2015 aux Cayes.

²² Idem. et Péan 2015.

La PNH, ses défis et ses progrès

La PNH fait face à un nombre de problèmes qui peuvent l'empêcher de répondre convenablement à sa mission, en dépit des efforts consentis par les agents et les responsables. Il y a pour tout le département 18 commissariats et quatre sous-commissariats, à raison d'au moins un commissariat pour chaque commune, étant donné que le département se compose de 18 communes. Cependant, deux problèmes se posent.

Premièrement maints commissariats et sous-commissariats (surtout ceux qui sont les plus éloignés du chef-lieu) n'ont pas de bâtiments appropriés. Certains n'ont pas de dortoir; d'autres n'en ont qu'un et qui n'est pas séparé, c'est-à-dire qui doit desservir à la fois les hommes et les femmes; d'autres n'ont pas de toilette ou de douche appropriées. Le cas extrême est celui du commissariat de Tiburon dont le local a été détruit au cours du séisme en janvier 2010 et dont le personnel dort sous une tente depuis lors.²³ Même le commissariat de Port-salut, qui est en bien meilleur état, ne comprend qu'un dortoir (que seulement les hommes peuvent utiliser).²⁴

Les commissariats font également face à des problèmes de véhicules. La plupart ont un véhicule tout terrain ; mais selon des officiers de la PNH, ils sont souvent en mauvais état. De plus, ils n'ont pas suffisamment de motocyclettes (un véhicule indispensable dans la lutte contre le banditisme). Quel que soit le cas de figure, le problème de carburant pose problème. Parfois, les véhicules ne peuvent sortir uniquement à cause du fait qu'il n'y a pas de carburant.

Le département détient une des meilleures bases maritimes du pays, dans la ville des Cayes. Construite par le Canada, elle est la seule base comprenant une structure moderne avec un dortoir et une cafeteria.²⁵ Cependant, elle est peu équipée ; car la PNH qui devait fournir les équipements légers mais ne parvient pas à le faire. La PNH n'arrivant pas à couvrir sa part du budget de fonctionnement ; il manque aussi souvent du carburant. La génératrice installée par le Canada devrait assurer de l'électricité de façon quotidienne; mais étant donné le rationnement du courant au moins 20 heures sur 24 dans la ville, l'électricité fait aussi régulièrement défaut.

La base possède deux bateaux, mais seulement un de ceux-ci fonctionne. Là encore, le problème de carburant se pose. Chaque mois les responsables reçoivent du carburant pour électrifier les édifices. Cependant, ils sont obligés d'en faire usage pour effectuer des patrouilles en bateau. Vers la fin du mois, il n'en reste donc plus. La cafeteria est aussi non-fonctionnelle pendant deux semaines chaque mois à cause des contraintes budgétaires. Même la mairie n'arrive pas à se charger du nettoyage régulier de la rampe pour les bateaux. En principe, c'est l'État haïtien qui devait assurer le fonctionnement de la base. Mais ni l'Etat national ni l'Etat local n'arrive à assumer les coûts récurrents correspondant aux plans pour la pérennisation des infrastructures construites par les partenaires internationaux. En 2015, les Etats Unis se sont finalement engagés à financer les coûts récurrents de la base, en lien avec leur appui au nouveau groupe du BLTS qui vient d'y être déployé. Mais tous savent que ce n'est pas la solution à la longue.

²³ Entretien avec un officier de la MINUSTAH aux Cayes, le 17 février 2015.

²⁴ Visite au commissariat de Port-salut le 17 février 2015.

²⁵ Visite à la garde côtière des Cayes avec un officier de la MINUSTAH le 17 février 2015 et entretien avec un fonctionnaire canadien a PAP, le 12 février 2015.

La PNH fait face aussi à un problème sérieux d'effectifs dans le département. Jusqu'à la période de l'enquête, l'effectif (les agents, les inspecteurs, les commissaires, etc.) était de 240 au total. Or, la population du département est aux alentours de 800,000 habitants. Ce qui donne un ratio d'un policier pour 3,333 habitants. De cet effectif, seulement 75 (30%) sont dans les communes périphériques et 165 (70%) restent dans la ville des Cayes. Selon les responsables départementaux, en mars 2015, ils devaient, selon la promesse faite par la Direction générale, recevoir 60 nouveaux policiers de la 25^e cohorte.²⁶

Le manque d'effectifs frappe également les commissariats et sous-commissariats du département. Par exemple, au commissariat de Camp-Perrin ils sont au nombre de huit pour une population d'environ 50,000 habitants, ce qui donne un ratio d'un policier pour 6,250 habitants. Le cas du Commissariat de Torbeck est moins problématique: pour environ 8,000 habitants, il y a trois policiers, ce qui donne un ratio d'un policier pour 2,667 habitants.²⁷ Mais le cas le plus critique est celui de Port-salut : le commissariat ne compte que huit policiers pour une population de 63,278 habitants, soit un policier pour 7,910 habitants.²⁸

Plusieurs communes n'ont pas de commissariat, ni de sous-commissariat. Par exemple la commune de Ducis, malgré son importance démographique, n'a pas de commissariat. Les sections rurales qui devraient, aux yeux de la Constitution de 1987 et des règlements de la PNH avoir un sous-commissariat, n'en ont pas.²⁹ Certaines autorités locales arrivent difficilement à répondre aux besoins de la population en termes de sécurité et de justice ; mais on sait très peu par rapport à l'état réel de ces services de sécurité publique et de justice au-delà des villes.³⁰

Selon des cadres de la PNH et de la MINUSTAH, deux raisons expliquent la concentration des effectifs dans la capitale. Premièrement, la plupart des diplômés de l'École de Police ne veulent pas aller en province. Ils préfèrent recourir au pistonnage ou au parrainage via des sénateurs, des députés et des ministres pour rester dans la capitale. Les anciens font autant pour ne pas aller dans les provinces, à moins que ce soit pour des promotions. Deuxièmement, il y a apparemment un manque de synergie entre la Direction générale de la PNH et la Direction de l'Académie Nationale de Police (ANP), par rapport au déploiement des policiers diplômés.³¹

Malgré ces difficultés, certaines démarches ont réussi. Au cours de l'année 2014, l'IG enregistrait environ seize « cas graves » dans le département. Tous les policiers fautifs furent sanctionnés. De plus, certaines nouvelles recrues furent dé-certifiées et donc ne furent pas admises à l'ANP. Par contre, cette situation joue contre l'augmentation de l'effectif des policiers déjà très réduit dans le département.³²

²⁶ Entretien réalisé à la Direction départementale de la PNH aux Cayes, le 16 février 2015. Nous ferons le suivi de cet engagement pour déterminer s'il a été mis en œuvre.

²⁷ Entretien avec des fonctionnaires haïtiens à Torbeck, le 18 février 2015.

²⁸ Entretien avec des fonctionnaires haïtiens à Port-salut, le 18 février 2015.

²⁹ Entretien réalisé le 16 février à la Direction départementale de la PNH aux Cayes.

³⁰ Sur ce point, la section sur la justice informelle, dans le livre de M. Maxime (2013) mérite d'être lu.

³¹ Entretien avec des cadres de la PNH à PAP le 9 février 2015 et dans le Sud le 18 février 2015.

³² Entretien avec des fonctionnaires de MINUSTAH aux Cayes, le 16 février 2015.

Dans le département du Sud, la PNH fait face également aux problèmes relatifs au genre. L'effectif des femmes est presque négligeable : sur les 240 policiers qui travaillent dans le département, il y a seulement 10 femmes (4%). Toutes ces dix policières sont dans la ville des Cayes. Premièrement, il n'y a qu'un dortoir qu'une douche ou salle de bain dans les commissariats et ceux-ci ne sont appropriés qu'aux hommes. Deuxièmement, cette faible représentativité féminine se retrouve à tous les échelons, du processus d'admission jusqu'à l'intégration concrète dans la PNH.

Cela étant dit, les autorités semblent faire un effort pour recruter des femmes cadres au niveau de la hiérarchie de la PNH dans la zone. L'Unité Départementale de Maintien d'Ordre (UDMO) et l'Unité de lutte contre la Violence Basée sur le Genre (VBG) sont dirigées par une Commissaire. Le rôle modèle de cette femme cadre (et de l'Inspectrice qui travaille avec elle) pourra jouer positivement à l'intégration des femmes à la PNH au niveau départemental.³³ Par contre, selon certains observateurs, même les unités qui s'occupent du genre et dirigées par des femmes sont en quelque sorte négligées. Par exemple, l'unité VBG est la seule qui n'a pas de voiture. Cette situation empêche à l'unité de répondre convenablement à sa mission.

En plus des problèmes susmentionnés, la PNH dans le Sud fait face à des contraintes causées par la centralisation de certaines décisions administratives. Par exemple, selon des fonctionnaires de la MINUSTAH, la Section Départementale de la Police Judiciaire (SDPJ) a d'excellents enquêteurs mais ceux-ci ont besoin d'équipements modernes pour travailler de manière efficiente. La France a fourni de nouveaux équipements de laboratoire à la DCPJ centrale, mais peu de ceux-ci sont arrivés dans le Sud. En fait, les agents n'ont même pas d'équipements pour recueillir des empreintes digitales et les comparer avec les dossiers numériques des criminels connus. Ils ont juste un appareil photo pour enregistrer les images des accusés. La DCPJ détient tous ces matériels à Port-au-Prince, mais elle n'arrive pas à les partager avec certains SDPJ.

Un autre exemple de cette centralisation concerne les relations entre la garde côtière et d'autres unités de la PNH dans la zone. En fait, les agents de la garde côtière ne sont pas sous la commande du Directeur Départemental du Sud (DDS). Ils sont directement sous la commande de la centrale qui est à Bizonton (à Port-au-Prince), en dépit de l'éloignement de cette structure. Cette situation rend la coordination mer-terre très difficile dans le Sud, car elle empêche aux deux structures de mener conjointement des actions contre les trafiquants de stupéfiants. En plus, un groupe de 12 agents de BLTS a été ajouté à la base maritime en février 2015. Ils sont entraînés, équipés et bien rémunérés par les américains. Mais ils ne collaborent pas facilement avec les agents de la garde côtière ; car il y a un manque de confiance entre les équipes. De plus, les agents de la BLTS sont sous la commande de la centrale de la BLTS à Port-au-Prince, tandis que la Garde côtière est sous la commande de la Garde côtière dans la capitale.³⁴

Par rapport à la police communautaire, le département du Sud fut, après Port-au-Prince, la deuxième région du pays à lancer le programme de police communautaire. La formation eut lieu en 2013. Cependant, les agents formés ont été mutés dans d'autres régions du pays. Certains n'ont même pas eu le temps de servir le département. Ainsi, en décembre 2014, la MINUSTAH

³³ Entretien avec des fonctionnaires haïtiens aux Cayes, le 16 et le 19 février 2015.

³⁴ Entretien avec un fonctionnaire de la MINUSTAH aux Cayes, le 17 février 2015.

a aidé le nouveau DDS à relancer la police communautaire. La formation a eu lieu au profit, cette fois-ci, des agents à peine sortis de l'École de Police.³⁵

On a retrouvé plusieurs cadres de la PNH qui disent pratiquer la police communautaire dans le Sud. Mais bien que les responsables des commissariats et sous-commissariats font valoir dans leurs propos des relations harmonieuses entre la PNH et la population, leurs notions de la police communautaire semblent varier. Pour certains, il s'agit d'augmenter les patrouilles pour se rapprocher de la population, pour d'autres, d'utiliser un ensemble d'outils y compris des campagnes médiatiques et des activités culturelles pour favoriser le rapprochement, obtenir de l'information d'utilité sociale et criminologique, et tisser des partenariats avec les forces vives de la communauté pour pouvoir prévenir et réduire l'insécurité.

Une autre tendance qui préoccupe les organisations des droits humains, c'est la croissance et le comportement des Unités Départementales de Maintien d'Ordre (UDMO). Sur les 240 policiers présents dans le département, 64 (25%) sont des agents de l'UDMO. De plus, sur les 60 agents que la DG Pol a promis d'envoyer dans le département, 36 (50%) seront des agents de l'UDMO. Ce qui amènerait leur total à 100 (ou 33% des effectifs de la PNH dans la zone).

Cette carence confirme la préoccupation de certaines organisations des droits humains et observateurs internationaux, selon laquelle la démarche des UDMO s'inscrit dans les relations de force et non dans la proximité avec la population. Selon certaines organisations des droits de l'homme, le comportement des UDMO s'est amélioré en comparaison non seulement aux années antérieures mais aussi à ce qui se passe à Port-au-Prince. Selon d'autres, ce n'est pas toujours le cas. Pour ces derniers, les agents de l'UDMO appelés à gérer les manifestations lancent encore trop souvent du gaz lacrymogène, même quand la nécessité n'a pas été démontrée.³⁶ Par exemple, les mesures que les UDMO et des Brigades d'Intervention Motorisée (BIM) ont employé lors des protestations socioéconomiques à l'Île à Vache en février 2014, sont vues par certaines ONG comme ayant manqué des opportunités pour se rapprocher de la population et, par la suite, ayant excédé les normes de l'emploi légitime de la force (RNDDH 2014a).

La PNH et les institutions connexes

Selon certains responsables, surtout depuis l'arrivée du nouveau Directeur départemental en 2014, la PNH développe des liens constructifs avec les organisations des droits humains ainsi que certaines institutions publiques qui travaillent dans le département. Parmi les organisations avec lesquelles elle est en relation figurent le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), l'Office de la Protection du Citoyen (OPC), la Coordination Sud de la Défense des Droits Humains (CSDDH) et la MINUSTAH. Leurs relations sont fondées sur des problématiques bien définies comme la violence conjugale, le viol contre les mineures, la détention préventive prolongée, l'emprisonnement et les gardes-à-vue dans les commissariats.

Selon une responsable d'une institution étatique dans la région, le contact avec la PNH se fait surtout via l'Unité de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) et le Groupe de Travail pour la Protection des Mineurs. Ce dernier rassemble l'Unité VBG de la PNH, le MCFDF,

³⁵ Entretien réalisé avec les UNPOL, aux Cayes le 16 février 2015.

³⁶ Entretiens avec les responsables de deux organisations des droits humains aux Cayes, le 16 février 2015.

l'OPC, des organisations locales des femmes comme GADESS, ainsi que la MINUSTAH. Dans des cas de violence contre les mineurs et les femmes, ces institutions départementales informent la PNH via l'Unité VBG et l'aident à agir de façon appropriée en partageant leurs informations et les contacts qu'elles détiennent au sein de la population. Grâce à ces bonnes relations de travail, la plupart des problèmes d'habitude se résolvent dans un temps record. Et s'il y a des personnes à arrêter, emprisonner ou à sanctionner, le réseau s'active pour assurer le suivi nécessaire.³⁷

Parfois, les autres institutions étatiques interviennent quand il y a des problèmes entre des agents de la PNH et des membres de la population. Par exemple, un incident survenu le 20 décembre 2014 au Carrefour 4 chemins aux Cayes risquait de dégénérer en violence. Un jeune de 24 ans avait été blessé par balle accidentellement par un agent de la PNH ; sur le coup, la communauté voulait se faire justice. L'Office de la Protection du citoyen joua le rôle de médiateur entre la PNH et les parents du jeune homme. La PNH a mis l'agent fautif, en isolement, elle a pris soin de la victime et elle l'a dédommagée dans le cadre de la loi.³⁸ Ces exemples démontrent comment certaines institutions non-gouvernementales peuvent constituer des passerelles importantes entre la PNH et la population.

Les organisations indépendantes font régulièrement des propositions à la PNH et aux autres institutions de l'Etat en vue d'aider les responsables à mieux cerner les enjeux dans la région. Mais les rapports entre la PNH et les organisations de des droits humains, restent parfois tendus. Les ONG dénoncent certaines interventions, actions ou mesures prises par la PNH, ou encore son laxisme. En conséquence, selon le responsable d'une ONG des droits humains, la PNH ne voit pas toujours les ONG d'un bon œil.³⁹

Tel qu'abordé dans la sous-section antérieure sur la police communautaire, certains commissariats entretiennent des relations assez dynamiques avec les institutions de l'Etat et d'autres institutions dans leur zone. Par exemple, selon deux commissaires que nous avons visités, lui et ses agents réalisent aussi régulièrement des rencontres avec les responsables des Conseils d'Administration de la Section Communale (CASEC). Ce rapprochement régulier aux communautés fait que les CASEC travaillent de concert avec eux, notamment en leur donnant les informations nécessaires pour qu'ils puissent résoudre certains cas.⁴⁰ Selon un de ces commissaires, la collaboration avec les institutions féminines aurait aussi permis de combattre le viol et d'autres formes de violence contre les femmes et les filles.⁴¹

Par contre, nos discussions avec les représentants d'autres institutions indiquent que dans une de ces villes, la PNH ne pouvait pas exécuter un mandat d'arrestation contre un individu accusé de viol contre une mineure en 2014. Ce n'est qu'après la pression des organisations des femmes et de la MINUSTAH que la PNH aux Cayes est intervenue pour exécuter le mandat d'arrestation. Ceci souligne l'importance du suivi et de la pression exercée par les institutions autres que la PNH, surtout dans des cas de litige contre des personnes avec une certaine influence.

³⁷ Entretiens avec des fonctionnaires du MCFDF aux Cayes, le 16 et le 19 février 2015.

³⁸ Entretien avec le responsable d'une organisation des droits humains aux Cayes, le 16 février 2015.

³⁹ Entretien avec le responsable d'une organisation des droits humains aux Cayes, le 16 février 2015.

⁴⁰ Entretiens réalisés les 17 et 18 février à Camp-Perrin et à Port-salut.

⁴¹ Entretiens avec des commissaires dans deux villes secondaires du Sud, le 17 février 2015.

Les relations police-justice restent complexes au niveau local. Selon un Commissaire dans une ville secondaire du Sud, les juges de paix n'appliquent pas toujours la loi : ils exigent parfois que des accusés passent beaucoup de temps dans les garde-à-vue, en dépit du fait que la loi fixe la durée des garde-à-vue est de 72 heures. Selon un officier de la MINUSTAH, les agents de la SDPJ connaissent et utilisent bien les normes et procédures pertinentes. Il poursuit :

Cependant, la loi haïtienne les empêche de travailler. La PNH n'a pas le droit d'initier des enquêtes, à moins de témoigner un acte illégal en flagrant délit. Dans les autres cas, les enquêtes doivent être menées par les juges de première instance. Dans ce cas, la SDPJ assiste le juge sur la base d'un mandat d'enquête et/ou d'arrestation. Une fois son enquête terminée, l'agent de la SDPJ présente le procès-verbal au juge, qui fait le suivi (ou non, selon le cas). Ceci cause souvent une perte de temps et de preuves sur le site du crime.⁴²

Ces anomalies inter institutionnelles frappent également, comme nous l'avons susmentionné, la garde-côtière. Aux dires d'un officier de la MINUSTAH qui travaille avec la garde côtière, la norme haïtienne selon laquelle il faut attraper les criminels en flagrant délit ou bien avoir un juge d'instruction sur les lieux avant de procéder à une arrestation, est presque impossible à appliquer en mer. Cela donne souvent une occasion aux trafiquants de s'échapper.⁴³

La PNH entretient également des relations étroites avec les instances internationales présentes dans la région. Selon un responsable de la MINUSTAH, conformément au Plan de développement de la PNH, l'ONU assure la formation, le suivi et l'encadrement au profit du personnel de la PNH dans la zone. La MINUSTAH aide au renforcement des capacités opérationnelles via le contrôle des routes et des côtes, l'appui aux enquêtes de la SDPJ, aux opérations de maintien de l'ordre et au respect des droits humains.⁴⁴ La PNH dans le département entretient aussi de bons liens avec le Canada (qui a construit la base maritime des Cayes) et avec les Etats-Unis, qui appuie BLTS et le fonctionnement de la base maritime.⁴⁵

Bilan Sud provisoire

Notre recherche préliminaire dans le Département du Sud nous a permis d'identifier plusieurs pistes pertinentes. Premièrement, il convient de noter le dynamisme de certains cadres supérieurs de la PNH dans la zone, notamment un nouveau Directeur départemental et certains commissaires que nous avons pu observer sur place dans les villes secondaires. Il semblerait qu'il y ait un lien positif entre la vision et les pratiques de ces cadres, la formation qu'ils ont reçue à l'ANP et l'encadrement continu qu'ils reçoivent sur la base du Programme d'accompagnement des cadres. Cette hypothèse reste à confirmer sur la base d'une recherche longitudinale dans le Sud et dans d'autres départements.

Deuxièmement, malgré l'augmentation prévue des effectifs de la PNH (de 240 à 300), ce changement ne va pas combler les besoins d'une réelle décentralisation, surtout dans les villes

⁴² Entretien avec un officier de la MINUSTAH aux Cayes, le 17 février 2015.

⁴³ Entretien avec un officier de la MINUSTAH aux Cayes, le 17 février 2015.

⁴⁴ Entretien avec un responsable de la MINUSTAH aux Cayes, le 16 février 2015.

⁴⁵ Entretien avec un responsable de la MINUSTAH aux Cayes, le 16 février 2015.

secondaires. Si l'on tient compte de la forte représentation des policiers déjà affectés à l'UDMO, particulièrement aux Cayes, cela laisse environ 200 policiers pour les services réguliers et les autres unités spécialisés comme la Police Judiciaire.

Cette forte présence de l'UDMO pourrait avoir des retombées négatives sur les autres priorités de la PNH dans le département. Même si la formation en police communautaire a redémarré, il est douteux que cette doctrine puisse s'ancrer dans les pratiques d'une majorité des policiers de la zone sans plus d'appui. Par rapport au traitement des femmes, malgré la reconnaissance de certaines cadres et la collaboration avec les organisations étatiques et non-gouvernementales dans ce secteur, il n'empêche que les ressources humaines et matérielles affectées à ces unités sont modestes, comparées aux ressources des unités spécialisées comme l'UDMO ou la BLTS.

Des investissements comparables dans l'Unité VBG et le Groupe de Protection des Mineurs pourraient renforcer la capacité de la PNH, en concert avec les institutions connexes, de répondre aux besoins de prévention et de protection d'un nombre important de femmes et de mineures dans la zone.⁴⁶ Étant donné la cible actuelle de 11% pour la représentation des femmes dans la PNH et la cible de 30% au niveau de la fonction publique, il est essentiel de trouver les moyens de réduire les contraintes infrastructurelles et sociales qui empêchent le déploiement des policières en province. La même logique s'appliquerait à la police communautaire: plutôt que de se plaindre de l'éternel manque de moyens, il faudrait trouver des moyens créatifs appuyer les commissariats qui essayent déjà de mettre la doctrine émergente en pratique au niveau local.

Cela étant dit, les pratiques d'UDMO et de BIM méritent plus d'attention. Pas seulement en leur donnant plus de ressources ou en augmentant l'accompagnement déjà considérable de la MINUSTAH, mais plutôt en renforçant leur encadrement local. Un encadrement plus assidu des interventions de ces unités lors des manifestations, par l'OPC, de concert avec des ONG locales respectées, pourrait aider à éclaircir les faits et éventuellement à renforcer les capacités de l'UDMO en matière de renseignement, de prévention, de négociation et d'autres techniques d'intervention moins violentes pour maintenir l'ordre social de façon pérenne.⁴⁷

Cet aperçu des dynamiques dans le Département du Sud nous rappelle aussi que le développement de la PNH ne pourra jamais, à lui seul, résoudre les problèmes de l'insécurité et de l'injustice dans la région. L'articulation police-justice devra être transformée pour réduire les délais et les détentions préventives prolongées qui rongent la confiance des citoyens. Les liens de collaboration avec des institutions comme l'OPC, le MCFDF et les ONG des droits humains devront être renforcés. Les interventions de l'Exécutif dans les procédures policières et judiciaires, devront être éliminées pour revitaliser la légitimité des institutions.

L'État devrait aussi trouver les moyens pour assumer ses responsabilités fiscales pour le développement de la PNH dans la zone. Finalement, sans une refondation de l'économie et des services sociaux pour assurer la croissance inclusive, le renforcement d'une police répressive risque d'aggraver les dynamiques conflictuelles ainsi que la criminalité dans le département. Nous reviendrons à ce scénario sombre mais possible dans nos conclusions, avant de faire le

⁴⁶ Entretien avec des responsables du MCFDF aux Cayes, le 16 février 2015.

⁴⁷ Entretien avec un responsable d'une ONG locale des droits humains, Les Cayes, le 16 février 2015.

point sur les options stratégiques que les parties prenantes pourraient choisir pour éviter le pire et construire une sécurité réellement publique et un Etat de droit vraiment durable en Haïti.

Conclusions

Dans son dernier rapport sur Haïti, au Conseil de Sécurité des Nations Unies en mars 2015, le Secrétaire général observait que l'environnement sécuritaire restait « globalement stable » (SG NU 2015 : 4). Malgré une légère augmentation des homicides, Haïti possédait toujours un des plus bas taux d'homicide (10.5/100,000 habitants) de la région. Les manifestations avaient augmenté depuis 2013 ; les cas de viols avaient aussi augmenté pendant cette période.

Tout comme il l'avait fait depuis 2012, le Secrétaire général suggérait que la performance de la Police continuait aussi à s'améliorer à plusieurs niveaux. L'effectif avait augmenté à presque 12,000 policiers; plus de policiers réguliers et d'unités spécialisées étaient déployées en province; l'Inspection générale (IG) assurait un suivi actif et visible de l'intégrité des policiers; la gestion des ressources s'améliorait et le budget était en croissance. Enfin, « l'aptitude de la PNH à assurer le maintien de l'ordre a continué à s'améliorer ... » (SG NU 2015 : 4).

Ces progrès pourraient expliquer les résultats des derniers sondages des perceptions du public haïtien à l'égard de la PNH et des institutions connexes. En effet, le sondage d'Americas Barometer en 2014 suggère que 57.9% de la population fait confiance à la PNH, comparé à 43.5% pour les tribunaux et 42% pour le système de justice (Layton et al. 2014 : 86).⁴⁸ Ceci étant dit, le même sondage suggère que seulement 38.6% de la population est satisfaite avec la célérité et la qualité des services fournis par la Police Nationale (Idem. : 77).

Malgré ces progrès importants, le présent rapport nous aide à compléter le cadre d'un constat nuancé. Le rythme de croissance des effectifs ne suffira presque certainement pas pour atteindre les cibles du Plan de développement d'ici à la fin de 2016. Le taux de femmes policières ne dépasse pas encore 8.5% de la force et leur représentation reste faible en province. Au-delà du déploiement des unités spécialisées comme l'UDMO, la décentralisation des policiers avance lentement. Les ONG des droits humains et les médias ont documenté maints cas d'emploi excessif de la force par les agents des CIMO/UDMO et des BIM, dans la capitale et en province. La police communautaire avance de façon inégale. Malgré les progrès récents au sommet de l'institution judiciaire, l'articulation police-justice reste boiteuse sur le terrain. L'appropriation étatique des responsabilités budgétaires pour le fonctionnement de la PNH laisse aussi à désirer.

Les rapports de la PNH et de la MINUSTAH n'abordent pas la problématique de l'appropriation parlementaire et sociale du développement de la Police, peut-être parce que ces enjeux ne figurent pas dans leurs objectifs actuels. Cependant, notre analyse démontre comment, malgré l'ouverture de certaines unités comme l'IG à l'égard des citoyens, il y a encore peu de liens de dialogue, d'imputabilité ou de collaboration directe entre la Police, les instances législatives et la société. L'approche plutôt technocratique de la PNH et de ses partenaires internationaux

⁴⁸ Il est aussi intéressant de noter que les taux de confiance dans la police sont nettement plus élevés en Haïti qu'ils le sont en République Dominicaine (35.6%) et en Jamaïque (38.3%). Voir Layton et al. 2014 : 86.

pourraient paraître logique face à la complexité des dynamiques sociopolitiques en Haïti. Mais à la longue, elles pourraient miner le projet de consolider une force publique et un État légitime. Une telle approche pourrait renforcer les « régressions » dénoncées par certaines organisations.

Cette démarche technique et ses résultats mitigés sont aussi dépassés comparés aux normes émergentes, sur le plan international, par rapport à la construction d'institutions sécuritaires et de l'État dans les situations de fragilité. En fait, sur la base d'un constat négatif des expériences pendant la décennie du post 11 septembre 2001, certains penseurs et praticiens clés ont initié deux virages normatifs importants en 2010-2011. Dans le domaine de la coopération sécuritaire, ils proposèrent de passer des réformes de « première génération » axées sur le renforcement technique des institutions statutaires de sécurité, à des réformes de « deuxième génération ». C'est-à-dire à des stratégies plus équilibrées, plus ancrées dans des priorités et des institutions endogènes, plus appropriées par un ensemble représentatif des forces vives de la société concernée.⁴⁹ Par rapport à l'État, ils proposèrent de passer d'une stratégie axée sur le renforcement des institutions bien souvent dirigée par les acteurs internationaux, à une approche axée sur la construction de relations de confiance entre l'État et la société; négociée entre les acteurs nationaux et leurs partenaires internationaux; débouchant non seulement sur des institutions sécuritaires plus efficaces mais aussi sur la justice, les emplois et le développement durable pour tous. Le rapport de la Banque Mondiale intitulé *Conflit, sécurité et développement* (Banque mondiale 2011) annonçait ce changement. Le « New Deal » signé cette même année (*Dialogue* 2011), par les institutions Occidentales et les États du Sud regroupés dans le G7+ (qui s'identifient comme étant fragiles ou affectés par les conflits), le codifia.

Le New Deal reprit certains des engagements dans la Déclaration de Paris (2005) et les Principes de l'OCDE pour l'implication internationale dans les États fragiles (2007), avec la grande différence que, cette fois-ci, les engagements sont contraignants pour le Nord et pour les pays du G7+, y compris pour Haïti. En fait, cet instrument international engage les parties, par exemple, à négocier un pacte national sur la base d'un dialogue inclusif entre l'État, la société civile et les acteurs internationaux dans chaque État fragile. Sur la base de ce pacte et d'un plan commun, la coopération devrait se faire de manière transparente et prévisible; à terme, elle devrait renforcer les institutions nationales; le suivi de ces objectifs devrait aussi se faire conjointement entre l'État, la société civile et la communauté internationale.⁵⁰ Les réformes sécuritaires de deuxième génération devraient en principe s'insérer dans cette approche tripartite, intégrale et durable.

Haïti s'est peu impliqué dans la négociation et le suivi du New Deal. Certes, le gouvernement accueille une conférence internationale sur le New Deal en 2013 et fut élu à la coprésidence du G7+ en 2014. Mais le Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE) continua à utiliser la Déclaration de Paris et les Principes de l'OCDE pour faire le suivi de la coopération internationale (MPCE/MGAE 2013 et 2014). Dans un contexte socio politique tendu, le gouvernement n'entama pas les démarches pour appliquer le New Deal en Haïti. L'aggravation de la crise préélectorale et législative motiva les parties prenantes à privilégier la négociation d'accords de transition, au détriment du dialogue et du pacte national plus large envisagés dans le

⁴⁹ Voir l'ouvrage dirigé par Sedra (201) pour une première articulation de ces concepts; le document de travail écrit par Ball and van de Goor (2013) pour le Comité d'assistance au développement de l'OCDE; ainsi que le rapport de Valters et al. (2015) publié par l'Overseas Development Institute au Royaume Uni.

⁵⁰ Voir *Dialogue international* (2014) pour un bilan mitigé de la mise en œuvre du New Deal depuis 2011.

New Deal. Dans ce contexte, la PNH, MINUSTAH et les autres partenaires clé continuèrent à avancer avec une approche essentiellement de première génération dans le secteur de la sécurité.

Pourtant, une approche de deuxième génération, insérée dans une stratégie de refondation plus inclusive, pourrait être très pertinente pour Haïti dans une période postélectorale. C'est avec ce scénario que nous proposons, aux acteurs nationaux et internationaux, les considérations stratégiques dans la prochaine section. Nous partageons ces considérations très modestement, pour alimenter la quête de solutions plus inclusives, plus justes et plus durables, dans le domaine de la sécurité publique et de l'État de droit plus large en Haïti.

Considérations stratégiques

- 1. La PNH et MINUSTAH devrait produire au moins un rapport annuel de suivi** sur la mise en œuvre du Plan de développement de la PNH, conforme à leurs engagements. **Il serait fort utile de partager ces rapports largement**, au-delà du cercle réduit de fonctionnaires haïtiens, de partenaires internationaux et d'experts. Ceci pour informer les parlementaires, la société civile et les autres parties prenantes en Haïti et, à la longue, promouvoir une appropriation plus large des efforts de changement dans ce domaine.
- 2. La PNH devrait s'évertuer à recruter et à former 1,500 cadets par année en 2015 et en 2016**, pour atteindre la cible quantitative de 15,000 policiers actifs à la fin de 2016. Cependant, **cet effort ne devrait sacrifier ni la rigueur des enquêtes d'intégrité initiales** (le vetting des cadets), **ni la nécessité d'augmenter la représentation des femmes au sein de la PNH, ni les critères qualitatifs du recrutement et de la formation de base à l'École de Police**. En plus, **la PNH et la société haïtienne devraient veiller à ce que la formation reçue à l'étranger soit cohérente, au niveau doctrinaire et opérationnel, avec la formation transmise à l'École ainsi qu'à l'académie de Police**.
- 3. La PNH et ses partenaires devraient s'investir beaucoup plus pour faciliter une réelle décentralisation territoriale de la police**, surtout au-delà des métropoles départementales. Pour ce faire, il faudrait réduire les obstacles infrastructurels et sociaux qui empêchent les femmes policières et d'autres agents d'accepter le déploiement en province. En même temps, **les universités et les organisations des droits humains devraient étudier l'interaction entre la PNH et les institutions dans les milieux ruraux**. Ceci pour tester les suppositions selon lesquelles la présence inégale de l'État central pose problème ou que l'extension territoriale de la police et la justice bénéficierait les populations locales.
- 4. La PNH, ses partenaires internationaux et les acteurs haïtiens devraient s'investir beaucoup plus dans l'institutionnalisation de la police communautaire**. D'abord, en élaborant et en validant une doctrine claire à cet égard. Ensuite, en créant une unité centrale pour faciliter la mise en œuvre coordonnée de cette doctrine et son suivi, non seulement par

la PNH et la MINUSTAH, mais aussi par les autorités locales et les communautés, lesquelles devraient être parties prenantes dans cet effort si on veut vraiment le pérenniser. **La doctrine et son suivi devraient être articulés avec la formation cohérente dans la matière.**

5. **La croissance, la formation, les opérations et l'encadrement des unités spéciales devraient faire l'objet d'un suivi plus rigoureux** par la PNH, MINUSTAH, le Parlement, l'OPC et les organisations de la société civile, y compris les médias et les universités.
6. **L'Inspection générale de la PNH devrait être appuyée dans ses efforts pour assurer des enquêtes d'intégrité rigoureuse pour les candidats à l'École et pour compléter le vetting de tout le personnel de la PNH. La direction générale de la PNH devrait s'atteler à sanctionner tous les policiers décertifiés par ces démarches.**
7. **La PNH et ses partenaires devraient repositionner le recrutement, la formation, l'accompagnement et la promotion des femmes au centre du développement de la PNH.** Le MCFDF et les organisations des femmes devraient redoubler leurs efforts pour accompagner ces démarches, à Port-au-Prince et en province. Ce réseau associatif pourrait aussi encourager et appuyer le renforcement à la fois de la capacité et de la volonté de tous les policiers pour assurer un traitement professionnel aux femmes et aux mineurs victimes de violence. Le Parlement élu en 2015 devrait résolument appuyer cet effort collectif.
8. Tout en appuyant le renforcement continu de la DCPJ et de ses cellules en province, **l'État devrait réinvestir dans la réforme du système judiciaire pour transformer ce maillon faible de la chaîne pénale.** De concert avec la société civile active dans ce domaine, le nouveau Parlement et le gouvernement élus en 2016 auront une opportunité historique d'appuyer le fonctionnement du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire; l'embauche des juges nouvellement diplômés de l'École de la Magistrature; l'approbation d'un nouveau Code Pénal; le renforcement de l'Office de la Protection du Citoyen; ainsi que la professionnalisation graduelle de l'ensemble du système. Sans ces changements, la sécurité publique et la légitimité de l'État ne pourront pas être consolidées dans les années à venir.
9. Dans le contexte du retrait de la MINUSTAH et de la diminution de la coopération internationale, **l'État et la société haïtienne devront s'approprier des réformes en cours. Le nouveau gouvernement devrait générer les revenus requis pour payer sa part des coûts récurrents ainsi que des investissements essentiels. Il devrait faire part de transparence et d'imputabilité, surtout envers le Parlement, les médias, le secteur privé et les citoyens,** s'il veut que ces derniers paient les impôts requis pour financer un État qui se décentralise et qui assure des services à une plus grande partie de la population.

10. La construction de ces liens de collaboration ne se fera pas d'un jour au lendemain. Dans une année électorale chargée, à la veille de l'élaboration d'un nouveau plan de développement de la PNH et d'une nouvelle stratégie de développement nationale, il n'est pas trop tôt pour préparer le terrain pour une relève vraiment haïtienne des grands projets en cours. Les mécanismes de dialogue et de suivi conjoint envisagés par le New Deal (un accord international accepté par le gouvernement d'Haiti) pourraient être pertinents à cet égard.

Références bibliographiques

AlterPresse (2014a). Haiti-Société : Pour l'inclusion des femmes dans la sécurisation et la pacification des communautés. 17 septembre 2014.
<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17028>

AlterPresse (2014b). Haiti-Politique : L'audition de Godson Orélus et du haut état-major de la Pnh, reportés au 5 novembre 2014. 30 octobre 2014.
<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17235>

Ball, Nicole et van de Goor, Luc (2013). The Challenges of Supporting Effective Security and Justice Development Programming. OECD Development Co-operation Working Paper. Paris : OECD.

Banque mondiale (2011). Rapport sur le développement : Conflits, sécurité et développement. Washington D.C: Banque mondiale.

Baranyi, Stephen and Desrosiers, Marie-Eve (2012). Introduction. Development cooperation in fragile states: filling or perpetuating gaps? Conflict, Security and Development. 12(5) : 443-460.

Baranyi, Stephen. Canada and the Security-Development Nexus in Haiti: The 'Dark Side' or Changing Shades of Grey? Canadian Foreign Policy Journal 2014, 20(2): 163-175.

Burt, Geoff (2012). From Private Security to Public Good: Regulating the Private Security Industry in Haiti. SSR Issue Papers No. 9. Waterloo: CIGI.

Dialogue international sur la consolidation de la paix et la construction des États (2011). Un New Deal pour l'engagement dans les États fragiles.
<http://www.pbsdialoque.org/documentupload/49151953.pdf>

Dialogue international sur la consolidation de la paix et la construction des États (2014). Le Rapport de Suivi du New Deal 2014. Paris : OCDE.

Donais, Timothy (2011). Reforming the Haitian National Police: From stabilization to consolidation. Heine, Jorge and Thompson, Andrew H. eds. Fixing Haiti. MINUSTAH and Beyond. Tokyo/New York: United Nations University Press, 97-114.

Donais, Timothy and Knorr, Amy (2013). Peacebuilding from below vs. the liberal peace: The case of Haiti. Canadian Journal of Development Studies. 34(1): 1-16.

Édouard, Roberson (2013). *Violences et ordre social en Haïti. Essai sur le vivre ensemble dans une société postcoloniale.* Québec : Presses de l'Université de Québec.

Fortin, Isabelle and Pierre, Yves-François (2011). La réforme de la police nationale et la construction démocratique en Haïti. *Revue canadienne d'études du développement.* 32(1): 64-78.

Gilles, Alain (2008). *État, conflit et violence en Haïti.* Port-au-Prince : CEDCS/Communications Plus ... Livres.

ICG (2011). *Garantir la sécurité en Haïti: réformer la police.* Briefing Amérique latine/Caraïbes No.26. Port-au-Prince/Bruxelles: International Crisis Group.

Kolbe, Athena and Muggah, Robert (2012). *Haiti's urban crime wave? Results from monthly household surveys August 2011-February 2012.* Strategic Brief. Rio: Instituto IGARAPÉ.

Layton, Matthew and Mariana Rodriguez (2014). *Citizen Security, Evaluations of the State, and Policy Preferences.* Zechmeister, Elizabeth, ed. *The Political Culture of Democracy in the Americas, 2014: Democratic Governance across 10 Years of the Americas Barometer.* Americas Barometer, LAPOP, Vanderbilt University and USAID.

Maximé, Jean Miguelite (2013). *Justice et Police en Haïti.* Port-au-Prince: auto publication.

Ministère de la planification et de la coopération externe/MPCE (2013). *Aide Infos. Bulletin trimestriel.* Vol. 1. No. 1.

Ministère de la planification et de la coopération externe/MPCE (2014). *Aide Infos. Bulletin trimestriel.* Vol. 2. No. 1.

Muggah, Robert (2005). *Securing Haiti's Transition: Reviewing Human Insecurity and the Prospects for Disarmament, Demobilization and Reintegration.* Geneva: Small Arms Survey.

Muggah, Robert and Kolbe, Athena (2011). *Securing the state: Haiti before and after the earthquake.* Small Arms Survey 2011. Cambridge/Geneva: Cambridge University Press/Small Arms Survey, 229-255.

OECD DAC (2007b). *The OECD DAC Handbook on Security Sector Reform (SSR). Supporting Justice and Security.* Paris: OECD.

Péan, Leslie (2015). *Haïti-Drogue : La course de lenteur dans l'affaire Evinx Daniel.* Alter-Press, 22 janvier. <http://www.alterpresse.org/spip.php?article17629#.VVIRcE3wu70>

Police Nationale d'Haïti (PNH) et MINUSTAH (2006). *Plan de réforme de la PNH 2006-2011.* Port-au-Prince : PNH.

PNH et MINUSTAH (2013a). *Premier rapport de la mise en œuvre du plan de développement de la Police Nationale d'Haïti 2012-2016.* Port-au-Prince : PNH/MINUSTAH.

PNH et MINUSTAH (2013b). *Deuxième rapport de la mise en œuvre du plan de développement de la Police Nationale d'Haïti 2012-2016.* Port-au-Prince : PNH/MINUSTAH.

PNH et MINUSTAH (2014). Troisième rapport de la mise en œuvre du plan de développement de la Police Nationale d’Haïti 2012-2016. Port-au-Prince : PNH/MINUSTAH.

PNH et MINUSTAH (2015a). État d’avancement de la mise en œuvre du Plan de Développement de la PNH 2012-2016 (septembre 2012 – janvier 2015). Daté du 10 février 2015.

République d’Haïti (2012). Plan de développement de la Police Nationale d’Haïti 2012-2016. Port-au-Prince. Version officielle adoptée le 31 août 2012 par le Conseil Supérieur de la Police Nationale. Proposée par le Bureau de la Primature et la Direction Générale de la PNH.

RNDDH (2011). Bilan de la présidence de René Préal en matière de droits humains mai 2006-mai 2011. Port-au-Prince : RNDDH.

RNDDH (2014a). Rapport sur la situation générale des droits humains en Haïti au cours de la troisième année de présidence de Michel Martelly. Port-au-Prince : RNDDH.

RNDDH (2014b). Rapport conjoint sur la situation de tension à l’Île à Vache. Port-au-Prince : RNDDH, 2 avril 2014.

RNDDH (2014c). Fonctionnement de l’Appareil Judiciaire au cours de l’année 2013-2014. Rapport/A14/no.93, octobre 2014.

RNDDH (2014c). Lettre ouverte à M. Godson Orélus, DG PNH. 17 décembre 2014.

Sedra, Mark, ed. (2010). The Future of Security Sector Reform. Waterloo: Centre for International Governance Innovation.

SG NU (2013). Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. S/2013/493.

SG NU (2014a). Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. S/2014/162.

SG NU (2014b). Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. S/2014/617.

SG NU (2015). Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. S/2015/157.

Valters, Craig, Van Deen, Erwin et Denney, Lisa (2015). Security Progress in Post-Conflict Contexts. Between Liberal Peacebuilding and Elite Interests. London: Overseas Development Institute.

Zéphyr, Pierre Martin D. and Seligson, Mitchell (2008). Democratic Values in Haïti, 2006-2008. Nashville : LAPOP/Vanderbilt University.

Zéphyr, Pierre Martin D., Cordova, Abby and Seligson, Mitchell (2011). Haïti in Distress: The Impact of the 2010 Earthquake on Citizen Lives and Perceptions. Nashville: LAPOP/Vanderbilt University.

Annexe : Fiche descriptive du projet Sécurité publique et État de droit en Haïti

Un projet de recherche, de dialogue et de renforcement institutionnel

Financé par l'Agence universitaire de la Francophonie, Bureau des Caraïbes

Port-au-Prince et Ottawa, mai 2015

Responsables

Professeur Yves Sainsiné, PhD, Département des sciences du développement (DSD), Université d'État d'Haïti (UÉH)

Professeur Stephen Baranyi, PhD, École de développement international et de mondialisation (ÉDIM), Université d'Ottawa (UO), Canada : <http://sciencessociales.uottawa.ca/dvm>

Contexte et justification

En 2012, le gouvernement haïtien adopta un nouveau Plan de développement de la Police Nationale d'Haïti (PNH). Selon les rapports de la PNH et de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la mise en œuvre du Plan a progressé au niveau du recrutement et la formation, le renforcement des unités spécialisées tels que le l'Inspection Générale et les Corps d'Intervention et du Maintien de l'Ordre (CIMO), ce qui a contribué à la diminution de certaines formes d'insécurité. Par contre, ces rapports officiels notent que la PNH est loin d'avoir atteint la cible de 15000 effectifs, que la décentralisation territoriale avance lentement et que la Police dépend de la MINUSTAH pour le maintien de l'ordre et la protection des personnes vulnérables.

Le constat de certaines ONG des droits humains et des médias est plus sombre. Ils citent : l'impunité des policiers accusés de crimes sérieux; l'emploi excessif de la force par les agents de la CIMO lors des manifestations motivées par des griefs politiques ou socioéconomiques; la mise en œuvre partielle de la police communautaire; et le manque de responsabilisation fiscale de l'État haïtien à l'égard de la PNH. Certains intellectuels et mouvements sociaux parlent même de la « vassalisation » de la PNH et de la justice sous l'administration Martelly et de la « tutellisation » de l'État par les « forces d'occupation ». Qui a raison dans ces débats? Quelles sont les perspectives pour la relance de réformes durables par un nouveau gouvernement haïtien, en 2016? Quelles seraient les conséquences d'un échec de la réforme de la PNH, dans le contexte des crises politiques et socioéconomiques?

Ce projet de recherche, de dialogue et de renforcement des capacités haïtiennes contribuera aux débats sur ces enjeux par le biais d'une recherche de terrain à la fois rigoureuse, originale et constructive. L'ambition est de pouvoir contribuer au double processus visant la professionnalisation de la PNH et la construction d'un État de droit dans le pays.

Objectifs

1. **Mener un projet conjoint et original de recherche scientifique** sur la sécurité publique et l'État de droit en Haïti; **analyser** le développement de la PNH et ses relations avec d'autres institutions, particulièrement dans les départements du Sud, de l'Ouest, du Nord et du Centre.
2. **Publier** une série de rapports et d'articles scientifiques. **Partager les résultats de la recherche** avec la Police Nationale d'Haïti (PNH) et les autres institutions impliquées dans le secteur, par le biais **d'ateliers de dialogue** dans la capitale et dans les départements notés ci-haut. **Diffuser les résultats à un public plus large** par l'entremise de nos sites d'internet et de nos blogs. Tout cela, en vue de fournir des éléments novateurs pour la rédaction du prochain Plan de de la PNH en 2016 et de **contribuer aux débats constructifs sur la sécurité publique et l'État de droit en Haïti.**
3. **Renforcer les capacités du département des sciences du développement a l'UÉH dans ce domaine**, au niveau de la recherche, de l'enseignement et de l'interlocution avec les institutions.

Principales activités prévues en 2015

